

Le sixième sept cent quatrevingt Le trois de mes de
quillet a été baptisé par nous pourigné un fils
né de jour et nuit du légitime mariage de Jean de
Gournellis et de Anne de nos habitants de cette
paroisse Lequel a été nommé Jacques par Jacques
voinon fils mineur de Jean voinon pour parain
L'arrain a été Marguerite de nos de quel ont
Signés avec nous J. voinon
Marguerite de nos
M. de Boutigny

Le dix-neuvième jour du Mois de Janvier Mil
huit Cent quatre-vingt quatre heures du soir —
Acte de Décès de Jacques Larocq Berger Decédé d'ho
à trois heures du soir Me au Boutigny, âgé de trente
trois ans, Demeurant en Cette Commune d'Espour de
adelaide pelletier. Sur la Déclaration au Moi fait
par Charles viet anbergiste âgé de cinquante trois
ans et par pierre poterie Marichal âgé de trente
Cinq ans Tous deux amis de Jacques Larocq et
Demourants en Cette Commune, je me suis transporté
en lieu du Decès, j'en ai été appelé, et j'en ai
Dressé le present acte que lesdits Declorants ont
signé, après en avoir fait la Lecture. Constaté
Suivant le loi par Moi Jean Francois Duché Maire
de Hamphelievien, faisant les fonctions d'officier
public de L'état Civil et d'assigné

Mil 1904

Notaire
mair

Mairie de Gambaisville arrondissement
commune de Gambaisville du dix-huitième
de mois de messidor de l'an neuve
de la république française

Acte de mariage de casé Jacques a je
de rente ci une ans ne a bouti qui
de y par te men dore et l'ouere le troue
du mois de juillet au mil se sen quatre
y profession de bergé de meure

l'écriture et la future majeure
les dites expresse professions ont de claires prendre en
l'un d'eux Jacques et l'autre a de laide prest que en par
de leur souso de meurent a conde de partement
Sene et d'ise profession de journalie age de so
Suite aux benefraire de l'ayron et de leur bal
des molens de meurent a gambaifuit de partent
de fene et d'ise profession de cultivateur age
trente neuf ans amir de leppous et de nicolas
c'emb de meurent a la quous commune de galui
de partement de fene et d'ise profession de sig
age de ~~soixante~~ quatre sen que ans onale matern
de la prouze et de bajotiste bourgine de me
a bourdonie de partement de fene et d'ise profes
de journalie age de trente deux ans benefra

gambaisnil de partermeis de fenec et af
fils de jean af demourant a boutiquie
de partermeis de fenec et de ane
les pape et mape tous deux de fenec
et de a de fenec de quelque age de vente
ans ne a galui de partermeis de fenec et
la premiere du mois de mars mille sefen sou
de fenec a gambaisnil de partermeis
de fenec et af fille de fenec de quelque
demourant a galui signeront de fenec
de fenec et af et de quatermeis de fenec



De la prouze en prouze de ce jour
quelque signeur a galui de partem
de jene et oise et de marie quaterine le
les pefe et mafe de la prouze a pres que
guilleaume gaudelin maire de la commune
gambaiseil faifent les fonctions d'officier
de l'etat civile ai prounee quau nom de
les dits epoux sont unis en mariage et au
les dits epouse de clare ne Savoir signe
ont les temours signe a eux moi Simon
le pitecoubé et baptiste bourgeois quonte
ne savoir signe et le pefe de la prouze y
sa maire a de clare ne le Savoir

Deuis peltier Louis Roux
L. B. Desmolins
g^e gaudelin maire

~~11 2 1873~~
Du quatre Janvier Mil huit Cent Soixante .
Acte de Mariage de Jean Louis Mottet Jarmalier, Domicilié

+
Hubert
M
139
6 j. c.
[Signature]

à Montfort Samoury, né à Paris le seize novembre
sept cent quatre vingt, fils majeur de Louis Motet
maître es arts de l'université de Paris et de Jeanne Françoise
Janicot son père et mère, d'une part.

Et Marie Louise Adelaïde Belletier domiciliée et
à Gasluir Saqueux le premier Mars mil sept cent soixante
dix sept, âgée de trente huit ans et demi passé, fille
majeure de Denis Belletier Viqueron domicilié audit
Gasluir Saqueux, et de feu Catherine Louis Sepierce
son épouse décédée audit lieu le dix Juin mil huit cent
dix, son père et mère, Et veuve de feu Jacques Saqueux
bourgeois, décédée à Neauphle Vieux, le dix huit Janvier
mil huit cent quatorze, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : Extraits des Registres
de publications de mariage faites en cette Communauté
le dix et dix sept Décembre dernier sans opposition
ni empêchement ; Extraits de publications faites en la
Ville de Montfort Samoury le dix sept et vingt
décembre dernier, par Monsieur Blancours Maire,
opposition ni empêchement ; Extraits de Naissances
dudit époux ; Extraits de décès de la mère de l'épouse,
de décès du premier mari de l'épouse ; De tous les
actes il a été donné lecture par moi officier public
dedit époux présents ont déclaré prendre en

Un, marié Louise Adelaïde Pelletier, Prêtre Jean Louis
Mottet; Du Consentement de M. Jacques Maurice Duplay
Membre de la Commission administrative de l'hospice civil
de Paris, Lecteur des mineurs et orphelins dépendant de
l'établissement charitable de Paris, délivré le Sept Décembre
dernier; Une lettre de M. le Sous préfet de Rambouillet
en date du Vingt Décembre dernier, qui dit que le Certificat
de l'administration de l'hospice auquel ledit Mottet a
été élevé comme orphelin, suffit pour le mariage; En
présence et du Consentement de Denis Pelletier père de
l'épouse, Et en présence de René Irindore Quémerville
Commis, âgé de cinquante huit ans, demeurant à Montfort
de Jean Baptiste Bourguin Journalier, âgé de
quarante sept ans, demeurant à Bourdonne, beaufrère
de l'épouse, de Antoine Urbain Bercher Cultivateur âgé
de trente six ans demeurant à Gardin Saqueux, Et de
Jacques Olivier Journalier demeurant à Gournay
âgé de trente trois ans, amis de l'époux.

Après quoi, moi Joseph Doulé adjoint municipal de
Gardin Saqueux, faisant, par délégation de Monsieur le
Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil, ai
prononcé, qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis
en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les époux
et témoins ont signé avec moi, excepté l'épouse, et Jean
Baptiste Bourguin qui ont déclaré en le savoir ni courir,
interpellés suivant la loi.

Fait en la maison commune le jour moi et au susdit
Mottet
Bercher Jacques Olivier Doulé

9
Paris
ma Adelaide
Pelletier.

5 Du vingt-trois janvier mil huit cent
quarante-huit, six heures du matin.

Acte de décès de Louise Adelaide
Pelletier, âgée de soixante six ans, née à
Yalluis, décédée ce jour à six heures du matin
en son domicile au dit Yalluis, fille de Denis Pelletier
et de Marie Louise Catherine Lepicouche, décédée
dans son premier mariage de Jacques Lasse et
épouse de Jean Louis Mottet, demeurant au dit.

Gallus

Les témoins ont été M^{rs}. Nicolas Jassé
Désiré Dupuis, journalier, âgé de trente
vingt ans, gendre de la défunte, et Pierre
Édouard Charon, journalier, âgé de vingt
neuf ans, surven par alliance à la défunte, les
deux demeurant à Gallus

Le père Dupuis a signé le présent acte
avec nous officier, l'autre témoin a
récusé ou n'a pu signer le tout après
lecture faite et le tout par nous constaté

Dupuis



Baptême de
Marie Louise
le 14 Mars
1771
à la paroisse
de la Madeleine
à Paris.
Le 14 Mars 1771
à la paroisse
de la Madeleine
à Paris.
Le 14 Mars 1771
à la paroisse
de la Madeleine
à Paris.

— Denis Pelletier vigneron de cette paroisse et de
Marie Louise Pâtherine & Proustière ses per
et mere elle a été nommée Marie Louise et le
Le Parain a été Denis Pelletier grand Pere de
L'enfant vigneron à Galluis et La Maraine
Marie Genevieve vigneron femme de Françoise
housier postillon aux chevaux qui a nommé
L'enfant tous deux ont déclaré ne savoir signer
de ce interpellés selon l'ordonnance. Le Pere
present a signé avec nous Le present acte

Denis Pelletier